



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

Montréal, 27 juin 2018

### **Préavis pour les départs entre 22h00 et 08h59**

#### **Avis 2018-06-27-M**

Les modifications suivantes aux préavis de départ de nuit entreront en vigueur pour les départs prévus à compter de 22h00 **le 3 juillet 2018**. Notez que ces modifications ne touchent pas les départs de l'écluse de Saint-Lambert, ni les déplacements dans les ports de Québec et de Montréal, ou en cas d'une situation d'urgence liée à la navigation.

- Toute demande de services de pilotage concernant un départ prévu **entre 22h00 et 08h59** doit être confirmée **avant 18h00** avec le centre d'affectation de l'APL, tout en respectant le **préavis d'au moins 12 heures avant l'heure prévue** pour le départ du navire ; **un seul préavis par navire.**
- L'heure de départ du navire confirmée **pourra être repoussée 1 seule fois d'un maximum de 2 heures**, et ce, à condition que le changement soit communiqué au centre d'affectation de l'APL **au moins 4 heures avant l'heure de départ confirmée.**

#### **Par exemple :**

Lorsqu'un navire veut quitter à 22h00 le 3 juillet, le **centre d'affectation de l'APL devra être avisé** avant 10h00 le 3 juillet pour mettre un **prospect de départ**. **L'ordre de départ** devra par la suite être confirmé au centre d'affectation avant 18h00 le 3 juillet.

Lorsqu'un navire veut quitter à 03h00 le 4 juillet, le **centre d'affectation de l'APL devra être avisé** avant 15h00 le 3 juillet pour mettre un **prospect de départ**. **L'ordre de départ** devra par la suite être confirmé au centre d'affectation avant 18h00 le 3 juillet (et non pas 4 heures avant, soit 23h00, comme par le passé).



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

Lorsqu'un navire veut quitter à 08h00 le 4 juillet, le **centre d'affectation de l'APL devra être avisé** avant 18h00 le 3 juillet pour confirmer son **ordre de départ** (et non pas avant 20h00 pour placer un prospect, comme par le passé). Le centre d'affectation devra être contacté avant 04h00 pour modifier son **ordre de départ** entre 08h00 et 10h00 le 4 juillet.

Lorsqu'un navire veut quitter à 09h00 le 4 juillet, le **centre d'affectation de l'APL devra être avisé** avant 21h00 le 3 juillet pour mettre un **prospect**. Le centre d'affectation de l'APL devra être contacté pour confirmer avant 05h00 le 4 juillet son **ordre de départ** de 09h00 ou plus tard le 4 juillet.

Pour toutes questions n'hésitez pas à communiquer avec le centre d'affectation au 514-496-2156 ou au [repmtl@apl.gc.ca](mailto:repmtl@apl.gc.ca)

Cordialement,

**Steve Lapointe**  
**Dispatch Director**